

Comité Régional d'Allocation des Ressources

Section « Urgences »

Avis n°2023-9 du 10 novembre 2023 sur le principe d'utilisation de l'enveloppe Protocole IDE 2023

Lors de sa réunion du 10 novembre 2023, la section Urgences a validé **à l'unanimité** des membres présents les principes d'utilisation de l'enveloppe Protocole IDE 2023.

L'ARS propose le maintien des modalités d'incitation financière actées en 2022 pour les établissements adhérents au 30 novembre 2023 :

- Financement des primes des professionnels inscrits sur démarches simplifiées.
- Poursuite de l'incitation avec le versement d'une prime d'amorçage selon le nombre d'infirmiers identifiés (441 € par IDE)

Et pour les établissements n'ayant pas adhéré au 30 novembre 2023 :

- Reprise des financements d'amorce octroyés

Ces principes d'utilisation sont acceptés par tous les membres présents.

Le président
Florent CHAMBAZ